

Définition du Matériel Wingfoil A partir de 2024

1. Aile de Wing :

L'aile de wing doit être composée d'un bord d'attaque gonflable et à minima d'une latte centrale gonflable. Elle doit être symétrique par rapport à l'axe central qui passe par le bord d'attaque et le bord de fuite (une tolérance « constructeur » de 10cm est autorisée).

Il doit y avoir des poignées le long de la latte centrale pour permettre le maintien de l'aile. Ces poignées peuvent être souples, rigides ou composées d'une barre rigide. Le nombre est au choix du constructeur. La wing doit être directement contrôlée par les mains du wingfoileur en utilisant les poignées de la wing.

Pour les parcours comprenant une partie de free-fly, une poignée centrale doit être présente sur le bord d'attaque.

Les lattes (matériaux libres) pour rigidifier le profil et les boudins sont autorisées.

L'aile de wing ne peut pas être reliée à la planche.

L'aile de wing doit pouvoir flotter.

2. Planche :

La planche est unidirectionnelle. Équipée d'un foil, elle permet de voler au-dessus de l'eau. Le type de boîtier permettant de relier le foil est libre. 4 footstraps maximums sont autorisés. Leur positionnement est libre.

3. Foil :

Le foil permet de voler au-dessus de l'eau, il est composé d'une aile avant, d'un stabilisateur, d'un fuselage reliant l'aile avant et le stabilisateur et d'un mât.

4. Leash :

4.1.1. Leash d'aile : Il relie le wingfoileur à son aile. Le choix du matériau et sa longueur sont libres. Il doit résister à la traction de l'aile en cas de chute. Il ne doit pas être d'un diamètre inférieur de 4mm. Il peut être accroché sur n'importe quelle partie du corps du wingfoileur. Il est obligatoire.

4.1.2. Leash de planche : il relie le wingfoileur à sa planche. Le choix du matériau et sa longueur sont libres. Il doit résister à la traction de l'aile en cas de chute. Il ne doit pas être d'un diamètre inférieur de 4mm. Il peut être accroché sur n'importe quelle partie du corps du wingfoileur. Son obligation est au choix de l'organisateur en fonction du type de parcours, son obligation devra être mentionnée dans l'Avis de Course. Il est recommandé sur les longues distances de type down-wind. Si non-stipulé dans les documents de courses, il n'est pas obligatoire.

5. Bout de harnais :

Les bouts de harnais sont autorisés, ils peuvent être réglables. La distance maximale de la perpendiculaire partant du côté extérieur de la latte central au point le plus bas des bouts de harnais est de 160cm.